

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 24 Septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de Seine et Marne
Le : 27/09/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIAEP NEMOURS - ASSAINISSEMENT s'est réuni à la STEP NEMOSIA, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEUTOT Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux membres le 17/09/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en documents électroniques sur le site Web du syndicat le 17/09/2024

Présents : M. PEUTOT Christian, Président, M. BAURY-SAILLY Frédéric, Mme BONIN Fannie, M. BROCHON Eric, M. COFRECES Segundo, M. DEMASSON Frédéric, M. JEULIN Fabrice, M. KINDERF Gilles, Mme LEDUC Christine, M. REMOND Thierry, M. ROUX Philippe

Absents : M. COQUELLE Gérard, M. DALMAYRAC Eric, Mme GROSSET Michèle,

Excusé(s) avec procuration : Excusé(s) ayant donné procuration : M. DUMAY Jean-Claude à M. REMOND Thierry, Mme GUERPILLON Evelyne à Mme LEDUC Christine

A été nommé(e) secrétaire : Mme LEDUC Christine

2024/022 – LANCEMENT D UN SCHEMA DIRECTEUR D ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES SUR BAGNEAUX SUR LOING, DARVAULT, NEMOURS, POLIGNY et ST PIERRE LES NEMOURS

Le Président ayant exposé que :

- l'arrêté du 21 juillet 2015 révisé, relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, notamment l'article 12 stipulant que « le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans » ;
- Les précédents Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) ont été réalisés pour le système d'assainissement de Nemosia et de Poligny respectivement en 2002 et en 2001 ;
- Ce diagnostic est une condition d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) à partir du 1^{er} janvier 2023 pour les travaux d'assainissement des eaux usées, et que ce SDA a pour objectif de définir un programme d'actions chiffré et hiérarchisé visant à corriger les anomalies fonctionnelles et structurelles sur les systèmes d'assainissement de Nemosia et de Poligny, ainsi que si besoin, de réviser les zonages d'assainissement ;

- Considérant la délibération n°2023/021, prise par le Conseil Syndical le 23/05/2023, portant sur le choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage Test Ingénierie ;
- Considérant la délibération n°2023/030, prise par le Conseil Syndical le 05/12/2023, portant sur l'intégration du volet gestion des eaux pluviales urbaines dans le SDA ;
- Le SDA, ainsi que la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage préalable, sont financés à 80% par l'AESN ;
- A l'issue de l'analyse de l'unique offre, réalisée et présentée par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage Test Ingénierie en réunion du 17 septembre 2024, à laquelle assistaient Monsieur Christian PEUTOT, Président ; Messieurs Philippe ROUX, Hanspeter BADJA, Frédéric DEMASSON, Segundo COFRECES, membres de la Commission d'Appel d'Offre ; en application des critères de jugement (valeur technique à 40% et prix de la prestation à 60%) et des Clauses Particulières du Dossier de Consultation des Entreprises, il a été proposé de retenir la proposition du groupement Artelia/Altéréo pour un montant de 440 605 € HT. La commission a par la suite décidé de retenir cette offre.

Candidat	Artelia/Altéréo
Montant de l'offre (en euros H.T.)	440 605 €
Note valeur technique (/40)	36
Note prix de la prestation (/60)	60 (1 offre)
Budget prévisionnel de l'étude estimé par Test Ingénierie (en euros H.T.)	549 950 €

Le Conseil Syndical décide après en avoir délibéré de :

Voix POUR : 12 Voix CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- Retenir l'offre du groupement de bureaux d'études Artelia/Altéréo pour un montant 440 605 € HT ;
- Solliciter les subventions de l'AESN pour la mise en œuvre de cette étude, ainsi que pour les frais connexes (AMO, frais de publication) ;
- Autoriser Monsieur le Président du SIAEP de Nemours Saint Pierre à signer toutes les pièces du marché de cette étude.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Et ont les membres présents, signé au registre.

Pour copie conforme.

Nemours, le 24/09/2024

Le PRESIDENT

Christian PEUTOT



Le Secrétaire

Christine LEDUC